

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 3 octobre 2024

Délibération n°38/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 20 septembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, François NEBOUT, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Nelly VERGEZ, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Martine PINVILLE.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	6
Votants	14

Objet : Acquisition foncière Parcelle cadastrée section AE n° 265 sise rue de la Charente à Angoulême

Dans le cadre de son opération d'aménagement d'une résidence étudiante rue de la Charente à Angoulême, le Comité syndical réuni en séance le 11 octobre 2023 a validé l'acquisition d'un ensemble immobilier comprenant les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
AE	267	27 rue de la Charente	Sol	0	00	17
AE	268	27 rue de la Charente	Sol	0	00	16
AE	269	23 rue de la Charente	Sol	0	00	50
AE	272	27 rue de la Charente	Sol	0	01	35
AE	646	4B rue Fontchaudière	Jardin	0	02	36
			TOTAL	0	04	54

A la suite d'une erreur matérielle lors des différentes transactions concernant ces parcelles, l'étude de Maître NOGUES a omis d'inscrire la parcelle cadastrée section AE numéro 265 sise rue de la Charente à Angoulême, d'une surface de 18 ca.

Il est donc nécessaire de conclure un acte notarié rectificatif afin d'acquérir cette parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'acquisition par le SMPI Magelis de la parcelle cadastrée section AE numéro 265 sise rue de la Charente à Angoulême ;
- mandatent Maître Stéphanie JUGE, notaire à Soyaux, afin d'établir l'acte rectificatif ;
- donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président à l'effet de signer ledit acte rectificatif et de régler les frais inhérents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 10 octobre 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 10 octobre 2024
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 10 octobre 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

